

## INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN

### Réunion du Conseil d'administration

8 - 10 mai 2023 (Vienne, Autriche)

### Compte rendu de décisions

#### Présents :

##### **Comité exécutif**

<i>Président :</i>	M. Chris Field PSM (Australie)
<i>Première Vice-présidente :</i>	Mme Diane Welborn (États-Unis)
<i>Deuxième Vice-président :</i>	M. Peter Boshier (Nouvelle-Zélande)
<i>Trésorière :</i>	Mme Caroline Sokoni (Zambie)
<i>Secrétaire générale (SG) :</i>	Mme Gaby Schwarz (Autriche)
<i>PR<sup>1</sup> Asie :</i>	M. Somsak Suwansujarit (Thaïlande)
<i>PR Caraïbes &amp; Amérique Latin :</i>	Mme Nashieli Ramírez Hernández (Mexique)
<i>PR Europe :</i>	M. Andreas Pottakis (Grèce)

##### **Présidents régionaux et membres du Conseil d'administration**

<i>PR Afrique :</i>	Mme Florence Kajuju (Kenya)
<i>PR Australasie &amp; Pacifique :</i>	Mme Deborah Glass OBE (Australie)
<i>PR Amérique du Nord :</i>	M. Paul Dubé (Canada)
<i>Afrique :</i>	Mme Antonia Florbela de Jesus Rocha Araújo (Angola)
<i>Asie :</i>	Mme Hyun-Heui Jeon (Corée du Sud) M. Ajaz Ali Khan (Pakistan)
<i>Caraïbes &amp; Amérique Latin :</i>	M. Keursly Concincion (Curaçao) Mme Gwendolien Mossel (Sint Maarten) M. Gabriel Savino (Argentine)
<i>Europe :</i>	Mme Maria Lucía Amaral (Portugal) M. Marc Bertrand (Belgique) M. Rob Behrens CBE (Royaume-Uni) M. Reinier Van Zutphen (Pays-Bas)
<i>Amérique du Nord :</i>	Mme Nadine Mailloux (Canada)

---

<sup>1</sup> PR = Président régional

### **Non présents/excusés**

*Europe:* M. Peter Svetina (Slovénie)  
*Asie:* M. Shahnawaz Tariq (Pakistan)

### **Secrétariat Général de l'IIO**

M. Michael Mauerer, Chef de Cabinet de la Secrétaire générale  
Mme Hannah Suntinger, Directrice exécutive de l'IIO, Chef du Secrétariat Général de l'IIO  
Mme Ulrike Grieshofer, Asesora especial de la Secretaria General  
Mme Ursula Bachler, Gestion des projets  
Mme Karin Wagenbauer, Gestion des projets  
Mme Sanja Jimenez-Matic, Secrétariat et administration  
Mme Julia Kern, Stagiaire  
Mme Madeleine Müller, Stagiaire

### **Ombudsman observateur**

Mme Kholeka Gcaleka, Ombudsman en fonction (Afrique du Sud)

### **Personnel accompagnant**

Mme Ju Yeon Ahn (ACRC, Corée du Sud)  
M. Ioannis Boutselis (Bureau de l'Ombudsman, Grèce)  
Mme Claudia Da Costa (Bureau de l'Ombudsman, Angola)  
M. David Dannevoye (Bureau du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique)  
Mme Jordana Dawson Hayes (Bureau de l'Ombudsman, Nouvelle-Zélande)  
M. Randolph Duggins (Bureau de l'Ombudsman de Sint Maarten)  
Mme Eva Gaspar (Bureau de l'Ombudsman, Portugal)  
Mme Faye Glover (Bureau de l'Ombudsman parlementaire et des services santé, Royaume-Uni)  
Mme Flora Gonçalves (Bureau de l'Ombudsman, Angola)  
Mme Ella Italiano-Schmidt (Bureau de l'Ombudsman d'Australie-Occidentale, Australie)  
Mme Danbi Jang (ACRC, Corée du Sud)  
M. Paulo Junior (Bureau de l'Ombudsman, Angola)  
M. Chishala Kawesha (Bureau du Protecteur du citoyen, Zambie)  
M. José Makaya (Bureau de l'Ombudsman, Angola)  
M. Raymond Mathilda (Bureau de l'Ombudsman, Curaçao)  
Mme Kitiyabhorn Onchulee (Bureau de l'Ombudsman, Thaïlande)  
M. Jung-goo Park (ACRC, Corée du Sud)

Mme Nancy Pérez Garcia (Commission des droits de l'homme de la ville de Mexico, Mexique)  
Mme Rebecca Poole (Bureau de l'Ombudsman d'Australie-Occidentale, Australie)  
Mme Wendy Ray (Bureau de l'Ombudsman d'Ontario, Canada)  
M. Alex Schröder (Bureau de l'Ombudsman, de Nouvelle-Zélande)  
M. Stephan Sjouke (Bureau de l'Ombudsman national, Pays-Bas)  
Mme Nalinpun Waisuebkao (Bureau de l'Ombudsman, Thaïlande)  
M. Young Jae Won (ACRC, Corée du Sud)  
Mme Kanokkwan Wongdontri (Bureau de l'Ombudsman, Thaïlande)  
M. Mariano Yakimavicius (Bureau de l'Ombudsman de la province de Santa Fe, Argentine)  
Mme Benita Young (Bureau du Protecteur du citoyen, Afrique du Sud)

Au cours de la réunion annuelle du Conseil d'administration de l'Institut International de l'Ombudsman (IIO) qui s'est tenue à Vienne du 8 au 10 mai 2023, le Conseil d'administration a pris les décisions décrites dans ce document.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA RÉUNION

**Décision :** Le Président Field a formellement ouvert la réunion. Il a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration présents et a remercié la Secrétaire Générale, Mme Schwarz, d'avoir mis à disposition les locaux du Collège des Médiateurs autrichiens (AOB).

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion et le fait que la réunion soit enregistrée. Le Conseil d'administration approuve en outre la liste des participants et prend note de l'absence excusée de deux membres du Conseil d'administration (M. Shahnawaz Tariq, Pakistan, et M. Peter Svetina, Slovénie).

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de décisions de sa réunion tenue à New York, USA, en 2022. Conformément à l'Article 4 paragraphe 3 des Statuts de l'IIO, le Conseil d'administration approuve en outre l'anglais comme langue de travail de la réunion à Vienne, notant que des services d'interprétation en espagnol sont offerts pour les membres du Conseil d'administration hispanophones pendant la réunion.

## RAPPORTS

**Décision** : Le Conseil d'administration prend note du rapport du Président, dans lequel il a décrit ses principales activités et réalisations au service du Conseil d'administration et de tous les membres de l'IIO. Depuis la dernière réunion du Conseil d'administration à New York en 2022, le Président a entrepris des visites officielles dans huit pays, dont il a rendu compte dans son rapport écrit.

**Décision** : Le Conseil d'administration prend note d'un bref rapport du Secrétariat Général concernant les principales réalisations, projets et activités de l'IIO pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date de la réunion du Conseil d'administration. La vue d'ensemble du Secrétariat Général était basée sur un rapport écrit plus détaillé qui a été distribué avant la réunion et qui constituera – comme d'habitude – la base du rapport annuel de l'IIO pour l'exercice 2022/2023.

## DEMANDES D'ADHÉSION

**Décision** : Le Conseil d'administration suit la recommandation du Comité exécutif et accepte à l'unanimité de donner le statut de **membre votant** à la **Defensoria Pública da União** (Bureau de l'Ombudsman fédéral, Brésil) – Région Caraïbes & Amérique latine. Bien que la durée du mandat du titulaire ne soit que de deux ans, l'institution respecte tous les autres critères énoncés dans les Statuts de l'IIO.

**Décision** : Le Conseil d'administration suit la recommandation du Comité exécutif et accepte à l'unanimité d'accorder le statut de **membre votant** à **l'Ombudsman de l'Île-du-Prince-Édouard** (Canada) – Région Amérique du Nord, car l'institution respecte pleinement les critères énoncés dans les Statuts de l'IIO.

**Décision** : Le Conseil d'administration suit la recommandation du Comité exécutif et accepte à l'unanimité d'accorder le statut de **membre votant** au **Bureau de l'Ombudsman et du Commissaire du Yukon** (Canada) – Région Amérique du Nord, car l'institution respecte pleinement les critères énoncés dans les Statuts de l'IIO.

**Décision** : Le Conseil d'administration accepte d'accorder le statut de **membre ordinaire** (sans droit de vote) à la **Procuradoria Federal dos Direitos do Cidadão** (Défenseur fédéral des droits du citoyen, Brésil) – Région Caraïbes & Amérique latine. Le Conseil d'administration accepte à la majorité d'accorder le statut de **membre ordinaire** (sans droit de vote) à cette institution après une clarification et une discussion plus détaillées. Il approuve également une

proposition visant à encourager l'institution à satisfaire les exigences de l'IIO énoncées à l'Article 2 (2) et à offrir un soutien de l'IIO sur demande.

**Décision :** Le Conseil d'administration suit la recommandation du Comité exécutif et accepte à l'unanimité d'accorder le statut de **membre ordinaire** (sans droit de vote) au **Bureau de l'Ombudsman pour les services financiers** (Île Maurice) – Région Afrique, car l'institution respecte pleinement les critères nécessaires et soutient les objectifs et principes énoncés dans l'Article 2 des Statuts de l'IIO.

**Décision :** Le Conseil d'administration suit à l'unanimité la recommandation du Comité exécutif et décide **de ne pas donner le statut de membre** à la **Controladoria-Geral da União** (Bureau du Contrôleur général, Brésil) – Région Caraïbes & Amérique latine – car l'institution ne respecte pas les critères les plus essentiels de l'Article 2 des Statuts de l'IIO, en particulier ceux concernant l'indépendance et la capacité à mener des enquêtes officielles.

## FINANCES DE L'IIO

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un rapport du Trésorier sur l'évolution des finances de l'organisation pendant ces dernières années ainsi que de la vue d'ensemble du budget de l'IIO pour 2022/23 et 2023/24. Le Conseil d'administration approuve également la conclusion du Trésorier sur la situation financière de l'IIO, qui reste solide.

**Décision :** Le Conseil d'administration convient que le Secrétariat analysera la situation concernant les cotisations en souffrance une fois l'exercice actuel écoulé. La possibilité d'une exonération des cotisations doit être explicitement mentionnée sur les factures envoyées aux membres lorsqu'ils sont appelés à payer leur cotisation annuelle.

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve une proposition de la Secrétaire Générale selon laquelle une approbation du Comité exécutif ou du Conseil d'administration ne devrait pas être requise pour des dépenses en lien avec les services d'interprétation et/ou de traduction dans les conditions spécifiques suivantes :

- a) les services d'interprétation/de traduction sont requis pour des projets basés sur des décisions du Conseil d'administration de l'IIO ou des initiatives de coopération approuvées (exception : projets de subvention régionale de l'IIO qui sont approuvés séparément) ;
- b) l'interprétation/la traduction est essentielle pour le fonctionnement d'un groupe de travail de l'IIO ;

- c) la traduction se réfère à un document standard de l'IIO qui devrait être disponible dans les trois langues de travail de l'IIO.
- d) le coût maximal de chaque interprétation ne doit pas excéder 1 000 euros ni le total annuel des interprétations/traductions de l'IIO tel que défini dans le budget.

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve de confier à Mazars Austria Ltd. la réalisation de l'audit annuel pour 2023/2024 sur la base du devis de 3 960 euros.

## SUBVENTIONS REGIONALES

**Décision :** Le Conseil d'administration décide qu'un montant annuel de 42 000 euros sera de nouveau mis à disposition pour le programme de subventions régionales de l'IIO en 2023/24 et que l'argent sera réparti de façon égale parmi les régions (soit un total de 7 000 euros par région).

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve les lignes directrices pour le Fonds de crise telles qu'elles ont été élaborées par le Bureau du Président et distribuées avant la réunion.

## INTERVENTION DU COMMISSAIRE LUBINETS (UKRAINE)

**Décision :** Le Conseil d'administration a invité le Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien, M. Dmytro Lubinets, à intervenir au Conseil d'administration pendant sa réunion à Vienne. Le Conseil d'administration prend note de la présentation faite par le Commissaire Lubinets et réitère la solidarité de l'IIO avec le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien. Le Commissaire Lubinets a annoncé son projet d'organiser une conférence internationale à l'occasion de la journée internationale de droits de l'homme, le 10 décembre 2023, à Kiev, en Ukraine.

## FORMATION

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un rapport d'étape du Secrétariat Général concernant une possible coopération avec **l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)**. Le Conseil d'administration charge la Secrétaire Générale de négocier sur le développement de formations dispensées par l'UNITAR en étroite collaboration avec le Président et le Groupe de travail sur les Nations Unies. La première initiative de formation dans le cadre de cette coopération doit se concentrer spécifiquement sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et être taillée sur mesure en fonction des besoins des membres de l'IIO dans toutes les régions.

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un rapport d'étape du Secrétariat Général concernant une formation relative **aux mécanismes nationaux de prévention en Amérique latine (NPM)**. Cette formation sera animée par l'Association pour la prévention de la torture (APT) et tenue en espagnol. Elle aura lieu à Mexico City les 24-25 mai 2023 et sera hébergée par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Mexique. La formation a été ouverte également aux institutions non-membres, afin de faire une démonstration des services de l'IIO et d'attirer de nouveaux membres potentiels dans la région. Le Conseil d'administration remercie la Présidente régionale, Mme Ramírez Hernández, qui sera présente le premier jour de la formation et accueillera les participants au nom de l'IIO.

**Décision :** Le Conseil d'administration discute d'une proposition de formation de la part du Chancelier de justice estonien qui a trait à l'**Intelligence Artificielle (IA)** et vise à améliorer la prise de conscience sur l'IA et les processus et décisions administratives automatisées, et à sensibiliser les ombudsmen et leurs équipes à cette nouvelle mission de surveillance. Une première formation sur site pour la Région Europe constituera une base à partir de laquelle sera développée une formation en ligne, qui sera plus tard mise à disposition de tous les membres de l'IIO. Le Conseil d'administration décide d'affecter un montant maximum de 35 000 euros au projet de formation estonien.

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NATIONS UNIES**

**Décision :** Le Conseil d'administration prend acte d'un rapport du Président concernant la **résolution des Nations Unies** sur le rôle des institutions des ombudsmen et des médiateurs dans la promotion et la protection des droits humains, de la bonne gouvernance et de l'état de droit qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies avec des amendements en décembre 2022. Le Conseil d'administration salue les amendements à la résolution, en particulier la reconnaissance de l'IIO comme principale instance de représentation des institutions d'ombudsman à travers le monde.

**Décision :** Le Conseil d'administration prend acte d'un rapport d'étape du Président concernant le travail effectué afin d'obtenir le **statut d'observateur permanent** à l'Assemblée générale des Nations Unies. De nombreux membres ont contribué activement à ce projet en appuyant la candidature de l'IIO au sein de leurs gouvernements respectifs. Le Conseil d'administration prend acte des efforts faits par les membres. Comme l'a rapporté la mission permanente autrichienne, les activités de mobilisation menées auprès des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York ont montré qu'une candidature de l'IIO restera sans succès au sein de la Sixième Commission, qui prend ses décisions par consensus. Ceci est dû au fait que l'IIO ne remplit pas le critère formel d'être une organisation

intergouvernementale. De plus, une candidature de l'IIO pourrait se heurter à des vétos fermes de la part de la République Populaire de Chine et de la Fédération de Russie.

**Décision :** Il semble de plus en plus improbable qu'une candidature au statut d'observateur soit couronnée de succès après avoir été déclinée une fois par la Sixième Commission. Le Conseil d'administration approuve donc une proposition du président de l'IIO et président du groupe de travail sur les Nations Unies, Chris Field, et accepte de ne pas soumettre de candidature au statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2023 comme prévu précédemment. Le Conseil d'administration souligne qu'un statut d'observateur serait important et que l'IIO devrait envisager de reprendre ce projet ultérieurement, lorsque la situation globale se sera améliorée. En attendant, l'IIO va continuer à renforcer ses relations avec les Nations Unies à travers d'autres projets et canaux de coopération tels que les initiatives de formation avec l'UNITAR ou une réunion déjà programmée pour juin 2023 par le Secrétariat Général avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies.

## RÉFORME DES STATUTS

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un rapport du deuxième Vice-président, M. Peter Boshier, qui préside également le Sous-comité de révision des Statuts. La réunion du Comité à Vienne a débouché sur des idées supplémentaires sur la réforme de l'Article 7 (processus de candidature à l'adhésion), de l'Article 10 (perte de statut de membre) et de l'article 17 (prises de décision sans réunions) qui ont été présentées dans une note et expliquées en détail par la présidence lors de la réunion de Vienne. Les nouveaux sujets portés à l'attention du Conseil d'administration étaient :

- la suspension comme nouveau recours dans la discussion sur la perte du statut de membre et le processus suivant la suspension, et comment un membre suspendu peut retrouver son statut de membre ;
- la question des paiements en souffrance et la possibilité d'introduire une suspension dans de tels cas ;
- le processus d'appel si le Conseil d'administration n'approuve pas la candidature à l'adhésion et les options ouvertes aux organismes faisant appel afin d'éviter de longues périodes d'attente liées à la gestion des appels ;

- l'approche retenue lors de la prise de décision sans réunion, et dans quelle mesure le processus de vote devrait être secret ou ouvert (considérant que l'Article 17 s'applique au Comité exécutif, au Conseil d'administration et aux réunions de membres votants).

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve la proposition du deuxième Vice-président et Président du Comité, M. Peter Boshier, de communiquer avec lui et son bureau directement afin de lui fournir des commentaires et pensées sur les sujets discutés, qui seront ensuite discutés en détail au sein du Comité. Le Comité portera à l'attention du Conseil d'administration une proposition de révision pour les amendements à l'Article 7, à l'Article 10 et à l'Article 17 bien avant l'Assemblée générale de 2024 afin qu'elle puisse être discutée et approuvée par le Conseil d'administration.

## CONGRÈS MONDIAL & ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IIO EN 2024

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un **rapport d'étape** de l'Ombudsman des Pays-Bas sur les préparatifs du 13<sup>e</sup> Congrès mondial et de l'Assemblée générale de l'IIO. L'événement se tiendra à La Haye du 13 au 17 mai 2024 et les frais de conférence suivront le système à trois niveaux des cotisations des membres de l'IIO. Le site Web officiel du Congrès mondial sera lancé mi-mai 2023 et les inscriptions en ligne seront ouvertes en août 2023. Le Conseil d'administration approuve la proposition de l'institution hôte de contacter les Présidents régionaux et membres du Conseil d'administration afin de solliciter leurs contributions et opinions sur les thèmes de la conférence, dans le but de refléter les différentes réalités et enjeux dans les régions et d'inviter des intervenants de toutes les régions de l'IIO.

**Décision :** Le Conseil d'administration discute d'une demande de l'hôte du Congrès Mondial visant le **financement des coûts d'interprétation** par l'IIO. En raison de l'inflation, les coûts des services d'interprétation (anglais, français et espagnol) ont enregistré une hausse significative depuis la soumission de la proposition de projet par le bureau de l'Ombudsman en 2021. Le Congrès mondial et l'Assemblée générale de l'IIO constituent un événement qui a lieu tous les quatre ans et une participation inclusive des membres de l'IIO dans les trois langues de l'IIO est importante. Le Conseil d'administration approuve donc un montant maximum de 100 000 euros pour financer les services d'interprétation fournis lors de cet événement.

**Décision :** Le Conseil d'administration discute de la possibilité de **financer la participation des membres** au Congrès mondial et à l'Assemblée générale et accepte en principe la nécessité d'aider les institutions membres ayant des ressources financières limitées. Un tel financement pourrait être principalement utilisé pour couvrir les frais de déplacement et/ou d'hébergement ou les frais d'inscription. Le Conseil d'administration décide d'affecter à cet

objectif une ligne de budget spécifique et de lui consacrer un montant maximum de 50 000 euros. Le Secrétariat lancera un appel en temps utiles avant l'événement et collectera les demandes de soutien aux frais de transport auprès des institutions membres. Celles-ci seront examinées en fonction de leur mérite par le Comité exécutif en étroite collaboration avec les Présidents régionaux afin d'assurer une distribution juste parmi les régions de l'IIO.

**Décision :** La pandémie de Covid-19 a brisé le cycle d'élection habituel de quatre ans entre les Assemblées générales pour **l'élection des représentants de la région au Conseil d'administration et des dirigeants de l'IIO**. Le Conseil d'administration décide de revenir au cycle original, même si cela raccourcirait le mandat des titulaires actuels car la prochaine Assemblée générale aura lieu seulement trois ans après la dernière.

## **INSTITUTIONS D'OMBUDSMAN SOUS LA MENACE**

**Décision :** Le Conseil d'administration décide d'émettre une déclaration sur la situation en **Haïti** afin de soutenir le Bureau de Protection des Citoyens de la République d'Haïti. Le Conseil d'administration approuve la proposition d'inclure une référence spécifique à des institutions d'ombudsman proches, affectées par la crise humanitaire en Haïti, et de télécharger cette déclaration sur le site Web de l'IIO.

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'un rapport d'actualisation sur le **Protecteur du citoyen d'Afrique du Sud** fourni par la Présidente régionale de la Région Afrique de l'IIO, Mme Florence Kajuju, ainsi que d'une déclaration à ce sujet de Mme Kholeka Gcaleka, Protectrice du citoyen d'Afrique du Sud par intérim.

## **COOPÉRATION -PROJETS**

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note d'une proposition de la Région Europe d'établir un **groupe de consultation** volontaire afin de diffuser les pratiques exemplaires parmi les membres de l'IIO et d'entreprendre des projets évalués par les pairs. M. Rob Behrens (Royaume-Uni) enregistrera en temps voulu les propositions de candidature pour un groupe de volontaires qui seront disponibles comme consultants pour de petits projets. Il a aussi invité tous les membres du Conseil d'administration à participer à un séminaire intitulé « *From Manchester to Athens towards The Hague* » (« De Manchester à Athènes et vers La Haye ») qui se tiendra à Manchester et en ligne du 16 au 17 janvier 2024. Il a proposé d'établir une **Académie de l'Ombudsman** pour tous les membres de l'IIO et d'utiliser le site Web de l'IIO pour disséminer plus d'informations sur ces questions.

**Décision :** Le Conseil d'administration décide d'entreprendre **un projet de recherche coopérative avec l'OCDE** sur « *The role of Ombudsman institutions in building a culture of open government for stronger and more resilient democracies* » (« Le rôle des institutions d'ombudsman dans l'établissement d'une culture de gouvernement ouverte pour des démocraties plus résilientes et plus fortes »). Le Conseil d'administration accepte de plus de contribuer à ce projet par une somme forfaitaire de 50 000 euros et d'inclure également la Région Amérique du Nord parmi les régions sur lesquelles le rapport se concentre plus particulièrement.

## COOPÉRATION — PROTOCOLES D'ACCORD

**Décision :** Le Conseil d'administration convient de renouveler le protocole d'accord avec l'Association pour la prévention de la torture (**APT**) basée à Genève et charge le Secrétariat Général de négociations sur le texte amendé ainsi que de la signature du nouveau protocole d'accord.

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve la version modifiée du protocole d'accord avec la Fédération ibéro-américaine des ombudsman (**FIO**) et charge le Secrétariat Général de l'organisation d'un événement pour la signature de ce protocole d'accord.

**Décision :** Le Conseil d'administration décide que tous les protocoles d'accord de l'IIO sont de nature non-contraignante. En dépit de cela, ils devraient mener à des projets/coopérations concrètes avec les partenaires en question. Dans cette perspective, le protocole d'accord avec l'**ICIC** devrait être adapté en fonction. Au cours des discussions sur le protocole d'accord avec l'ICIC, le Conseil d'administration a également décidé qu'un chapitre spécial contenant un rappel sur tous les protocoles d'accord devrait être ajouté au rapport annuel du Secrétariat Général, incluant un aperçu des progrès réalisés au cours des 12 mois écoulés ainsi qu'un rappel sur les tâches/projets à accomplir en lien avec les protocoles d'accord.

## PUBLICATIONS & COMMUNICATION

**Décision :** Le Conseil d'administration décide que le Secrétariat contactera de nouveau le Prof. Ayeni, afin qu'il remplisse son contrat et livre le manuscrit de son **étude comparative sur les institutions d'ombudsman africaines**. Le Secrétariat Général rendra compte au Conseil d'administration au cours des deux prochains mois.

**Décision :** Le Conseil d'administration adopte la proposition du Bureau de l'Ombudsman et Contrôleur de l'État d'Israël d'écrire un **article sur les pratiques exemplaires** concernant le sujet « *Handling complaints and providing services to older persons* » (« Gestion des plaintes

et mise à disposition de services aux personnes âgées ») et prend acte de la nécessité d'une révision et mise à jour continue des précédents articles sur les pratiques exemplaires afin d'assurer qu'ils soient actuels. Le Conseil d'administration décide également qu'à l'avenir, tous les articles sur les pratiques exemplaires auront un délai d'expiration de quatre ans. Il relève ensuite de la responsabilité du bureau de l'ombudsman à l'origine de l'article de le réviser et de le mettre à jour, cette mise à jour pouvant cependant être effectuée au cours d'une période de 4 ans en cas de changements substantiels dans le domaine de pratique/de recherche.

## RAPPORTS DES RÉGIONS

**Décision :** Le Conseil d'administration prend note des courts rapports oraux des Présidents régionaux basés sur leurs rapports écrits rendus avant la réunion.

## DATE ET LIEU DE LA (DES) PROCHAINE(S) REUNION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Décision :** Le Conseil d'administration approuve la tenue de sa prochaine réunion annuelle à La Haye (Pays-Bas) en mai 2024, au cours du Congrès mondial de l'IIO. Elle comprendra une réunion du Conseil d'administration sortant avant l'Assemblée générale et la réunion inaugurale du nouveau Conseil d'administration juste après l'Assemblée générale.

## ANNEXE : RÉCAPITULATIF FINANCIER

PROJETS	Budget approuvé en euros
Audit 2023/2024 réalisé par Mazars Austria Ltd.	3 960,00
Subventions régionales 2023/2024	42 000,00
Atelier estonien sur l'Intelligence Artificielle (IA)	35 000,00
Financement des services d'interprétation lors du 13 <sup>e</sup> Congrès mondial et de l'Assemblée générale de l'IIO en 2024	100 000,00
Financement des frais de déplacement pour la participation des membres de l'IIO au Congrès mondial et à l'Assemblée générale de 2024	50 000,00
Projet de recherche en coopération avec l'OCDE	50 000,00
<b>TOTAL (en tenant compte des montants maximums)</b>	<b>280 960,00</b>